



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

24/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE LAB'HAUTS » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SÉANCES DE RÉVISION

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORÉ, Mme Françoise LESCONNÉ (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, M. Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine SPRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORÉ), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

24/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE LAB'HAUTS » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SÉANCES DE RÉVISION

MESDAMES, MESSIEURS,

L'association « le Lab'Hauts » a ouvert fin 2025 situé sur le quartier de la Grand'Mare un espace d'accompagnement des collégiens, lycéens et étudiants, portant sur l'orientation, les projets, la méthodologie et l'engagement citoyen.

Dans une logique de complémentarité avec les missions des bibliothèques, reconnues comme des lieux favorisant l'apprentissage et l'inclusion, l'association propose de déployer des séances de révision au sein des bibliothèques Emilie du Châtelet (anciennement bibliothèque du Châtelet) et Madeleine Riffaud (anciennement bibliothèque de la Grand'Mare).

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions menées en bibliothèque, tout en répondant aux limites observées lors des précédents dispositifs de révision (profil des intervenants et temporalité restreinte). L'association a donc proposé d'intégrer les bibliothèques à leur projet C.A.P. (Comprendre, Appliquer, Progresser) qui vise à :

- renforcer les compétences fondamentales,
- développer les usages du numérique,
- favoriser l'autonomie et la confiance des jeunes, tout en valorisant les bibliothèques comme lieux ressources.
- encourage également l'entraide entre pairs et renforce les liens entre les jeunes, les bibliothèques et leurs équipes.

Le partenariat entre l'association et la Ville s'inscrit donc dans une mutualisation des moyens de chacune des parties.

La Ville met à disposition, à titre gracieux, des tables et chaises de travail dans les bibliothèques ainsi que l'accès au Wi-Fi et aux ressources documentaires aux dates indiquées dans le projet de convention joint.

L'association, avec l'aide de ses membres, organise et encadre des séances d'aide aux révisions à titre gracieux.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous demander d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Rouen et l'association « Le Lab'Hauts ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29
- Le projet de convention partenariale entre la Ville de Rouen et l'association « le Lab'Hauts »,

CONSIDERANT :

- La nécessité pour cette association de trouver des lieux pour proposer des séances de révision et de méthodologie,
- Qu'au titre de leurs volontés communes d'accompagnement de la réussite éducative, de l'égalité des chances et de l'accès au savoir, la Ville de Rouen et l'Association « Le Lab'Hauts » souhaitent signer une convention de partenariat,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

- 1.- d'approuver les termes de la convention de partenariat relatif à l'organisation de séances de révision,
- 2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat avec l'association « Le Lab'Hauts ».

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

